

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 21 mars 2022 à 20h15, Édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents les membres du conseil :

Poste de maire vacant;

Le conseiller, monsieur Roger Tremblay, siège #1;

La conseillère, madame Mylaine Bégin, siège #2 (mairesse suppléante);

La conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, siège #3;

La conseillère, madame Madeleine Bouffard, siège #4;

Le conseiller, monsieur Guillaume Villeneuve, siège #5;

Le conseiller, monsieur Jean-François Bouillon, siège #6.

La présente séance a dûment été convoquée par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Mélissa Levasseur en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec les articles 152, 153 et 156 du *Code Municipal du Québec*.

Par le fait même, le conseil municipal a renoncé au début de la séance à l'avis de convocation devant être effectué par la poste.

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Mylaine Bégin. Madame Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière, assiste en tant que secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h18.

2022-03-046

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRE

- Constatation du quorum et ouverture de la séance;
- Lecture et approbation de l'ordre du jour;
- Acte du dépôt d'une lettre de démission du maire;
- Acte d'un poste vacant – maire.

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

- Adjudication - Remplacement d'une chaudière à eau chaude – Plomberie-Gicleurs PSP – Subvention PRABAM;
- Adjudication - Raccordement d'une chaudière à eau chaude – Électricité Garon Inc. - Subvention PRABAM.

URBANISME & MISE EN VALEUR DU MILIEU

TRANSPORT

- Projet garage municipal – Choix de l'esquisse révisée – option un (1).

HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

SÉCURITÉ

SPORT & LOISIRS

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 mars 2022, comme préparé, et lu.

ACTE DU DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION DU MAIRE

Il y a dépôt, fait par la directrice générale et secrétaire-trésorière, de la lettre de démission de monsieur Raymond Carrier, maire, conformément à l'article 316 de la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités.

ACTE D'UN POSTE VACANT - MAIRE

La greffière-trésorière avise le conseil qu'il y a vacance du poste de maire. Conformément à l'article 335 de la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités, la vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblée par une élection partielle.

2022-03-047 ADJUDICATION – REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIÈRE À EAU CHAUDE – PLOMBERIE GICLEURS PSP – SUBVENTION PRABAM

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite à deux entrepreneurs à la demande du conseil municipal pour le remplacement de la chaudière au mazout par une chaudière au propane à l'Édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires ont transmis leurs prix et que le plus bas est Plomberie Gicleurs PSP au coût de 14,403.91\$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission de Plomberie Gicleurs PSP au coût de 14,403.91\$ \$ avant les taxes, selon la soumission reçue par courriel le 10 mars 2022, le tout financé par le programme de subvention Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

QUE la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

2022-03-048 ADJUDICATION- RACCORDEMENT D'UNE CHAUDIÈRE À EAU CHAUDE – ÉLECTRICITÉ GARON INC- SUBVENTION PRABAM

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite à deux entrepreneurs à la demande du conseil municipal pour le débranchement de la chaudière au mazout et le raccordement de la chaudière au propane à l'Édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires ont transmis leurs prix et que le plus bas est Électricité Garon Inc. au coût de 1830.00\$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Madeleine Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission de Électricité Garon Inc. au coût de 1830.00\$ avant les taxes, selon la soumission reçue par courriel le 10 mars 2022, le tout financé par le programme de subvention Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

QUE la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

2022-03-049 PROJET GARAGE MUNICIPAL – CHOIX DE L'ESQUISSE RÉVISÉE – OPTION UN (1)

CONSIDÉRANT la rencontre du 21 mars 2022 avec madame Marie-Pierre Marcoux, architecte, et monsieur Michaël Rioux, ingénieur, responsables du projet du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait son choix sur les deux options qu'ils leurs ont été présentées en ajoutant des modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'option un (1) avec les modifications proposées et d'informer le plus rapidement possible les professionnels responsables au dossier afin d'avancer le projet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-03-050

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance à 20h24.

Je, Mylaine Bégin mairesse-suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

* L'usage du **masculin** a pour seul but d'**alléger** le **texte**.

Mélissa Levasseur
Greffière-trésorière et directrice générale

Mylaine Bégin
Mairesse-suppléante